



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 48 - Octobre 2010 - 4 €

Sommaire

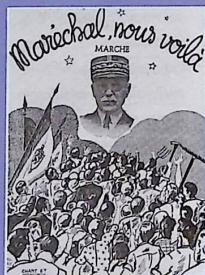
Colloque métiers de facteurs
pages 2 à 4

Faisons connaître l'histoire
des bureaux gares pour éclairer
le présent
pages 5 et 6

Lyon Chèques: Histoire
d'une lutte de 26 années
pour les 35h et le samedi libre
pages 7 et 8

Receveur, un métier !
pages 9 et 10

Soirée de l'été 2010:
un excellent cru



pages 11 et 12

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Rappels historiques

Battu lors des dernières élections régionales, en difficulté pour faire passer sa « réforme » des retraites de plus en plus contestée dans le pays depuis les grandes manifestations syndicales du 24 juin et du 7 septembre, empêtré dans des affaires multiples où se mêlent des ministres et les tenants des plus grandes fortunes, le gouvernement pensait sans doute s'en tirer sans dommage en montant une grossière diversion sur le seul thème qui lui reste : l'insécurité.

En désignant comme bouc émissaire de tous les maux : l'immigré, l'étranger !

Mais voilà la réaction ne s'est pas fait attendre. De la gauche, des progressistes, mais aussi de l'église et de la droite même, de nombreuses voix se sont fait entendre pour protester et dénoncer ses comportements qui rappellent les heures les plus sombres de l'histoire de France et du Monde.

Ainsi l'Histoire, donnée pour « finie » à la fin des années 80, resurgit avec force. Et de nombreuses voix s'élèvent en ce moment, pour lui redonner toute sa valeur éducatrice.

Bien sûr les choses ne sont jamais identiques. Le contexte change selon les périodes. Mais il est bon de rappeler ce qui s'est passé, pour aider les peuples, dont on flatte les égoïsmes pour mieux diviser, à ne pas recommencer les mêmes erreurs pour éviter de connaître les mêmes drames et aider à forger des luttes pour vivre tous ensemble.

Cela ne peut que conforter tous ceux qui travaillent sur l'histoire et à sa diffusion. C'est à cette tâche que s'attelle notre Institut d'Histoire, dont les initiatives participent à ce vaste débat. Le succès de la conférence sur « L'année 1940, comment on en est arrivé là ? », lors de notre soirée de l'été en témoigne.

On ne peut que se féliciter de la décision prise en 1998, par la Fédération CGT des activités postales et de télécommunication d'avoir décidé la création de l'Institut d'Histoire Sociale.

Cet outil joue en cette période un rôle militant éminent et apprécié, dont l'utilité, à l'évidence, ne se dément pas.

Michel GAILLARD

Colloque métier

Contribution de



1965, après un temps d'auxiliarat en qualité de remplaçant de Receveur Distributeur, me voilà admis au concours de préposé. Nommé préposé stagiaire à Paris, avec d'autres lauréats, parmi eux se trouvaient des reçus au concours d'Agent Technique de 1^{ère} classe.

Adieu Pays !

La Direction Départementale des Postes Télégraphes Téléphones, nous a remis notre Ordre de Mission, notre billet de bateau et notre délégation pour la Direction des Postes Télégraphes Téléphone de Paris. Nous étions mis à disposition de cette Direction pour une durée de 5 ans. Nous apprendrons beaucoup plus tard que notre transport était en fait géré par le BUMIDOM⁽¹⁾ pour l'aller seulement. Il n'était donc pas prévu de retour !

Nous voilà à bord du Transatlantique IRPINIA, pour un voyage croisière de 10 jours, en compagnie d'autres jeunes qui allaient travailler en France. Nous avons visité Tobago en Trinidad, Casablanca au Maroc, Vigo en Espagne, Port Vendre (Pyrénées Atlantiques) pour accoster à Cannes la Boca. Nous avons ensuite pris le train qui nous a emmenés à la gare de Lyon à Paris.

Accueil musclé

Des postiers nous ont accueillis, nous ont emmenés prendre un petit déjeuner, nous voici trimbalant nos bagages pour être installés au foyer.

Le lendemain nous devons nous rendre au 140 boulevard du Montparnasse. L'inspecteur principal qui nous reçoit, nous engueule, paraît-il, nous avons 24h de retard. Je me suis fait remarquer : « Je vous prie Monsieur de bien vouloir nous excuser pour ce retard, nous sommes arrivés hier, et avons eu l'information de nous rendre ce matin à la Direction, 30 retardataires, cela doit poser question ». « On ne vous demande pas votre avis » me répond-t-il. Nous recevons notre affectation, nous étions 3 à être affectés à Courbevoie, nous n'étions hélas pas dans le même foyer. Pour arriver à

Courbevoie, la galère ! Il fallait changer 2 fois de métro pour arriver Pont de Neuilly et de là courir pour arriver à la Poste.

Tout le long, je demandais ma route « Bonjour, s'il vous plaît, le bureau de Poste de Courbevoie ? ». Je passe devant la caserne CHARAS, tient en 1960 j'y ai passé 48h avant d'embarquer pour Carpiagne via Avignon et Carcassonne.

J'arrive à la Poste de Courbevoie, le CDDI⁽²⁾ était absent, le préposé chef qui le remplace me dit « Vous êtes en retard », moi qui croyais être en avance. Chez moi on commence à 7h45, les bureaux ouvrent à 8h. Calmement je dis au préposé chef : « Sauf erreur de ma part Monsieur, vous pouvez constater par vous-même, qu'il n'y a pas d'heure de prise de service sur le formulaire d'affectation ». Il n'a rien dit, et a signalé ma présence au bureau d'ordre. J'ai rempli des formulaires avec mes camarades, qui sont arrivés le même jour presque à la même heure, eux logeaient à Suresnes la ville à côté.

L'inspecteur en guise d'accueil nous a invectivés : « Encore des nègres ». Et moi de dire assez fort pour qu'il entende : « Des nègres qui savent lire écrire et compter ». Entre-nous ce ne fut pas l'amour tendre !

Instruire à la Liberté

Le 1^{er} jour, ayant en mains le plan de tri, j'ai fait une étude théorique rapide avec le jeu d'enveloppes. En 3 jours je triais fort bien, très bien comme l'a dit le CDDI qui m'a fait passer l'examen de tri. La distribution se faisait à bicyclette, je ne savais pas monter à bicyclette, je conduisais les voitures, les camions, j'ai conduit des half-tracks, tractopelles, mais pas de vélo ! J'ai acheté un vélo d'occasion. Sur

un espace en face du bureau, j'ai tourné, j'ai tourné, en moins de 2h je roulais.

Le lendemain matin j'étais en doublure avec le préposé chef. J'étais fier d'être facteur, on échange avec les concierges, les bistrotiers, on parle avec les gens on les écoute, et surtout on les sert, on leur rend service.

Ce même jour l'après-midi nous étions convoqués au tribunal pour prêter serment devant le juge; ce fut très impressionnant. Un jour en doublure, le lendemain, me voilà seul à desservir le quartier. Je me suis bien débrouillé. Ce ne fut pas le cas pour Michel qui avait un fort déficit dans sa reddition de compte. En faisant le point avec lui, j'ai constaté qu'il avait payé les cartes-remboursement au lieu d'encaisser le montant.

Nous avons enfourché nos vélos et avons refait la tournée. Les sommes indéument versées ont été récupérées. La reddition des comptes a pu être faite correctement. Le contrôleur affecté à la caisse, avait déjà rédigé une demande d'explication. J'ai vivement conseillé à Michel de ne pas y répondre.

Le lendemain matin, sous couvert du CDDI, un rapport écrit de mes mains était sur le bureau du receveur. Il l'a très mal pris... J'y dénonçais, le manque de formation, l'inhu-

⁽¹⁾ Bumidom : (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'Outre-Mer). Organisme public créé en 1963, officiellement chargé d'accompagner l'émigration des habitants des départements d'Outre-Mer vers la France métropolitaine.

⁽²⁾ CDDI : Conducteur de la Distribution, agent de maîtrise.

Le relais

12^e année de parution - Trimestriel - 4 €
Directeur de la publication : Bernard Boucho
Rédaction administration : 263, rue de Paris,
case 545 - 93515 Montrouil Cedex



4^e trimestre 2010
Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0902 GB1018
Chevilan Imprimeur, 89100 Sens

er de facteurs

Georges BERVIN

manité de l'accueil, ce manque de culture française dans les rapports cadres employés.

Le CDDI a trouvé la démarche fort juste, mais m'a dit: «Seul, tu ne pourras rien». Il m'a, en deux mots, parlé de la CGT, tout de suite j'ai rempli et signé mon bulletin d'adhésion et réglé ma cotisation. Combattre l'injustice, agir pour le respect de la dignité de tous, cela me convenait. Sans dignité, il n'y a pas de liberté.

L'accueil au bureau de Courbevoie, a été largement amélioré. Le jeune postulant était accueilli par le responsable de service, on lui faisait découvrir les lieux, le personnel. On lui expliquait sa mission, pendant une semaine il avait une formation, tri, articles financiers, sécurité, droits et devoirs. C'était beaucoup mieux qu'à mon arrivée, il fallait être très, très vigilant quant au respect des droits. Cette action a créé une forme de jalousie, voir de haine au sein des facteurs. Les peaux de bananes furent nombreuses, mais il y avait d'autres enjeux sur les conditions de vie et de travail, il fallait agir.

Le vrai sens de la fraternité

Le soir après le boulot, nous allions en formation syndicale avec le camarade Georges FRISCHMANN à Levallois-Perret. Il nous a bien fait comprendre que toute lutte doit aboutir à l'amélioration de sa personnalité au travail et de l'outil de travail que l'on doit protéger. L'usager doit être un allié et non un adversaire. On combat une politique mais pas les hommes. Je trouvais là le vrai sens de la fraternité. Tous les originaires des DOM du bureau étaient syndiqués à la CGT, cartes et timbres en mains. D'autres

facteurs originaires des provinces de France ont ainsi adhéré, me voilà responsable de la section syndicale après le départ du CDDI. La bataille était de tous les jours, âpre mais instructive. C'est dans la lutte que l'on se grandit.

Le camarade Georges FRISCHMANN, m'a fait comprendre la nécessité de la formation personnelle, la lecture, la participation à des débats économiques, philosophiques, politiques, culturels. Cette base de l'éducation syndicale, nous a permis, dès 1968, au cours de la grande bataille, de formuler des revendications spécifiques.

Au sein de la communauté Outre-Mer l'adhésion était loin d'être faite. Surtout que la langue de bois était monnaie courante chez les réformistes. «Viens avec nous, ne te mêle pas de politique surtout avec la CGT qui n'est que l'annexe du Parti Communiste».

La confusion était entretenue chez les Antillais, Réunionnais, Guyanais, entre la dignité au travail et la reconnaissance de son identité en qualité de Guadelou-

péens, de Martiniquais, de Guyanais, de Réunionnais. Autre élément dans le débat soutenu par une partie des étudiants Antillais, celui de la souveraineté nationale par la reconnaissance de l'indépendance de ces pays Outre-Mer... Cette position demeure encore, elle est plus forte dans l'extra-muros notamment de la Guadeloupe.

Être !

Sans chausser des bottes de 7 lieux. Des camarades se souviennent certainement de la 1^{ère} grève spécifique aux Originaires des DOM, c'était en 1978. Nous avons vu les difficultés, mais aussi la transparence sur la participation de ce personnel dans les luttes. Nous nous sommes vus, nous nous sommes parlés, nous avons commencé à nous comprendre.

La grande grève de 1974 de plus de 45 jours, selon les services, a été le vrai déclencheur pour porter très haut les revendications spécifiques :

- Un congé tous les 2 ans.
- Amélioration de l'accueil et de l'hébergement.
- Titularisation des Auxiliaires.

- Paiement de l'indemnité d'éloignement pour ceux recrutés en France.
- Prise en charge des frais de déménagement lors de la mutation.
- Prise en charge des frais de transport et un délai de route à l'aller et au retour en cas de décès d'un parent dans le DOM d'origine.
- Suppression du BUMIDOM.

Ceci en plus des revendications catégorielles, notamment sur la gestion des tableaux des mutations. La grève de 1974 a été le «séisme» des revendications spécifiques.

Instruire et mobiliser

Avec humilité il faut le dire, sans la CGT, les revendications spécifiques n'auraient pas été portées aussi haut, certaines n'auraient même pas vu le jour. La CGT a mené une lutte de tous les instants pour instruire et mobiliser les originaires des DOM. Elle s'est dotée d'outils performants pour nous faire toucher du doigt nos réalités. Elle a acheté un film «Toutes les Joséphines ne sont pas Impé-»



24/04/1977, contre le plan Barre

trices». Après la projection du film, il y avait toujours un débat. La CGT a sorti un journal spécial DOM, une feuille d'information hebdomadaire : Kouté pou tann. Les militants de la direction fédérale, notamment Raymond se sont donnés sans compter pour nous aider à nous prendre à charge, à occuper des postes de responsabilité. Ce sont des dizaines et des dizaines de réunions qui se sont tenues dans les centres de tri de nuit, de jour, dans les bureaux de poste, dans les centraux téléphoniques, les bureaux, ceci en région parisienne, et aussi en province.

Kimbé rèd

Aujourd'hui en discutant avec des camarades, maintenant à la retraite, je constate que ce qui a aussi fait la force de la CGT, c'était la rigueur de ses analyses, sa ténacité, et surtout son ouverture, sans rien céder sur l'essentiel. Nous nous sommes souvenus de l'action menée pour la libération des 2 frères injustement emprisonnés et le suivi après leur libération dans le respect de leur liberté. Nous nous souvenons de ce camarade qui faute de moyens financiers a failli ne pas prendre part aux funérailles de sa mère en Martinique...

Combien sont-ils aujourd'hui titulaires de leur grade et bénéficiant des droits spécifiques, grâce à l'action de la CGT ! Je persiste à dire que tous les originaires des DOM doivent respect et reconnaissance à la CGT.

Savent-ils partager aujourd'hui avec la CGT leur savoir faire pour aider d'autres camarades, et surtout sauvegarder et consolider ce qui a été acquis de longues luttes, par exemple le congé bonifié étendu à d'autres fonctionnaires et administrations parapubliques. Toujours, le capitalisme combat les droits sociaux des travailleurs, c'est pourquoi une lutte n'est jamais terminée, il faut persévérer ! Persévérer ! Kimbé rèd pa moli !

G. BERVIN

Facteurs : continuons le travail de Jean BARTHOLOMÉ

Le témoignage de George Bervin ci-dessus, s'inscrit dans le cadre du colloque des facteurs qui devait avoir lieu en 2011. Or le décès de Jean BARTHOLOMÉ qui assumait la préparation et la tenue de ce colloque nous a conduits à le reporter. Informée de ce report notre amie **Madeleine QUÉRÉ**, chez laquelle Jean avait participé à un échange convivial avec les facteurs retraités de la section syndicale du Perreux, nous a interpellé. Après avoir souligné que Jean avait déjà collecté plusieurs témoignages... « Il me semble, écrit-elle, que nous sommes capables de continuer son travail... ne serais-ce que pour les jeunes à « vélo jaune » qu'ils utilisent sans savoir toutes les revendications, les luttes, les grèves, les succès remportés, l'imagination permanente pour améliorer les conditions de travail, les moments de liesse en vélo,

par exemple sur les grands boulevards le 13 Mai 1968, et quelques fois les sanctions. Sans savoir aussi toute l'estime, que la population porte au facteur qu'elle attend tous les jours avec confiance et sympathie. Facteur « porteur de destin » au gré de la politique de nos gouvernants. Facteur au plus près de la vie sociale et des vies privées. Facteur, aujourd'hui préposé, dans son uniforme fait partie de l'histoire de France et de son patrimoine, notion très en vogue actuellement mais plus pour les vieilles pierres que pour une catégorie de travailleurs qui a su comme d'autres entrer en résistance. Alors dit Madeleine, il ne faut pas attendre, il faut témoigner, écrire ses souvenirs, comment a évolué la profession et elle conclut : Allez ! à nos mémoires pour les jeunes, pour le respect même des retraités. »

Nous partageons cet appel, d'autant plus que nos amis du comité d'histoire de Nantes envisagent de tenir un colloque inter-régional où tous les témoignages auront leur place. Ecrivez vos souvenirs de jeune télégraphiste, de jeune facteur, souvenirs administratifs : la vente des quartiers, l'évolution de votre carrière, l'arrivée du personnel féminin, la modernisation des centres de tri,... Souvenirs syndicaux : les actions originales autres que les grèves, les grèves elles mêmes (1953, 1968, 1974...), le rôle de la CGT et de multiples anecdotes qui souvent sont révélatrices d'une situation sociale en évolution. N'oubliez pas vos réflexions personnelles sur tel ou tel sujet, par exemple sur la guerre d'Algérie, la lutte contre l'OAS etc.

Envoyez vos écrits (préciser colloque facteurs) à : IHS CGT-fapt case 545, 263 rue de Paris 935 15 Montreuil cedex ou par courriel : ihs@egt-fapt.fr

Fonction publique : va-t-on vers un recul historique ?

Ah ils sont fiers les Woerth et compagnie plus à l'aise ici que sur les « affaires ». Enfin un projet, qui s'inscrit dans l'idéologie du « tout privé ». Il devrait aligner le régime des fonctionnaires sur le régime général. Après avoir été moins bien payé que dans le privé pendant des décennies, après avoir servi 40 ans et plus la nation, « finie la belle vie après 62, 65, 67 ans.. ! » finies ces règles du statut : un emploi, une retraite garantis, obtenus après un siècle de luttes. La droite va telle arriver à ses fins ? Si ce projet est voté l'histoire retiendra que c'est

tout un pan de la République qui s'écroule, celui de la reconnaissance de la Nation à ceux et celles qui exercent des charges de la puissance publique. Il est vrai que lorsqu'on veut casser les services publics le projet coule de source. Ces fonctionnaires mis au ban de la nation, sans garantie auront-ils les moyens de résister aux pressions du pouvoir en place, redeviendront-ils des domestiques du gouvernement pour masquer, par exemple, l'entrelacement entre pouvoir politique et l'oligarchie financière ? Un phénomène dangereux qui conduirait à

« la privatisation du pouvoir ». Voilà sans doute, un autre objectif de ce projet de réforme.

Il est encore temps que l'histoire puisse retenir, qu'une nouvelle fois, le mouvement social, comme en août 1953, tranche la question au bénéfice de la République et de ses fonctionnaires conscients de leurs responsabilités, considérés comme des citoyens et des citoyennes, et non comme un rouage impersonnel de la machine d'état ; ce qui était l'un des objectifs du statut de 1946.

S.L

Faire connaître l'histoire des bureaux gares pour éclairer le présent

Le travail engagé pour la rédaction du livre sur l'histoire de la Fédération CGT des PTT de 1945 à 1981 fait ressortir, parmi d'autres multiples éléments, la **puissance des luttes dans les bureaux gares**, souvent considérés, dans la mémoire collective, comme le **fer de lance des combats revendicatifs dans les PTT**.

S'il est nécessaire de rechercher dans l'histoire des luttes des PTT, pour mesurer le poids des actions des personnels des bureaux gares et ambulants sur la totalité du vingtième siècle. Il n'est guère contestable qu'au cours des cinquante dernières années, ces luttes auront beaucoup marqué la corporation, et constitué souvent le détonateur. C'est, en tout cas, clairement démontré pour les grèves de 1968 et de 1974. Plus près de nous, même si les appellations ont changé, les centres de tri ont aussi été en pointe en Novembre-Décembre 1995, et les services d'acheminement du courrier restent encore aujourd'hui, animés par des actions collectives significatives.

Rappelons ces deux faits souvent cités dans nos écrits :

- **En 1968**, la grève a démarré au bureau gare de Paris PLM le 17 Mai à 16 heures, soit 24 heures après Renault Billancourt, elle s'est ensuite étendue à tous les bureaux gares de Paris, et a fait tache d'huile dans les services PTT, devenant quasi-totale le 20 Mai.
- **En 1974**, la brigade Jour B du PLM a démarré, sans préavis, à la suite d'une assemblée générale, le 17 Octobre à 17 heures 10 ce qui allait devenir la plus grande grève de l'histoire des PTT. Dès le 18, la grève touchait l'ensemble des centres de tri de Paris, c'est-à-dire les 6 bureaux gares du PLM, Gare du Nord, Gare de l'Est, Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare, les 5 établissements autonomes de Brune, Orly CT, Arcueil, Valmy, Clignancourt et les 17 centres d'arrondissement. Puis les autres services des PTT.

Comment le terrain a-t-il été préparé pour que de tels mouvements se produisent ?

La consultation des archives de la Fédération nous livre bien des éléments de réponse.

Au trente septième congrès confédéral de la CGT, en 1969, l'intervention de Michel DELUGIN,



7 juin 1984, opération « Portes Ouvertes du service public », avec la CGT au PLM

secrétaire du syndicat des bureaux gares et ambulants de Paris et membre du bureau fédéral, a particulièrement retenu notre attention. Il déclarait notamment :

« ...Les postiers des bureaux gares et des services ambulants dont le métier consiste à trier, de nuit comme de jour, les lettres et les paquets, connaissent de dures conditions de vie et de travail. Pour la plupart d'entre eux, ils sont originaires de la province, particulièrement des régions dépourvues d'industries. L'Administration les recrute comme auxiliaires ou stagiaires.

Il est aisé de comprendre les problèmes difficiles que pose leur installation à Paris, avec des salaires oscillant autour de 800 francs.

Nombre de ces débutants, surtout dans la catégorie des préposés, c'est-à-dire, dans nos services, des manutentionnaires, ont déjà des charges de famille. L'Administration étant incapable de leur fournir un logement, ils sont séparés de leur famille. Le salaire mensuel doit donc faire vivre, à la fois, la femme et les enfants, restés en province, et le camarade à Paris, ... à Paris où les chambres d'hôtel coûtent 200 francs minimum.

Pour ceux-là, hélas nombreux, c'est la misère. Sans les heures supplémentaires, sans le travail au noir, il est impossible de vivre normalement.

Aussi, les démissions sont-elles nombreuses au cours des premières semaines,

des premiers mois. Quant aux conditions de travail, elles sont extrêmement dures... Le tri des paquets, des lettres et des imprimés est un travail pénible, effectué debout, dans des locaux empoussiérés, sans hygiène. Le chargement des sacs postaux dans les voitures, les trains, les avions, s'effectue à ciel ouvert, quelles que soient les intempéries car le courrier n'attend pas.

Les accidents du travail sont nombreux, mais nos grands centres de tri groupant parfois plus de 2000 postiers, sont démunis de locaux d'infirmerie. Cela coûte trop cher, répondent les représentants de l'Administration...

L'action syndicale est une tradition dans nos bureaux et les grèves y sont fréquentes...

...Quand nos bureaux se sont lancés dans la grève générale de mai, ils comptaient déjà trois grèves de 24 heures dans les deux mois précédents.

...Depuis 1958, (sans remonter plus loin), nous avons lutté sans relâche, à l'initiative de notre fédération, et nos grèves catégorielles et locales ont permis d'obtenir des résultats intéressants... La grève de mai juin 1968 s'est soldée par des résultats très importants : 35 heures pour les services de nuit et demi nuit, 41 heures pour les services de jour, revalorisation des salaires de 15 à 20% et des indemnités, un double repos pour le travail du dimanche et les jours

fériés, 4 jours de repos exceptionnels sans condition pour le travail de fin d'année, paiement des jours de grève, droit syndical élargi.

Ces progrès généraux se traduisent par le renforcement de nos effectifs syndiqués ; le syndicat des bureaux gares et ambulants de Paris a augmenté le nombre de ses syndiqués de 140% depuis 1958. Cela est dû, à notre avis, à une activité de défense permanente des revendications et aux mesures de décentralisation prises dans nos grands bureaux... »

Cette intervention de Michel DELUGIN nous fournit des éléments sérieux pour comprendre comment s'est construite notre capacité d'action dans les bureaux gares, même si elle concerne le syndicat des bureaux gares et ambulants de Paris. Ceux-ci ont constitué souvent un centre de formation informel de plusieurs générations de militants de la CGT et irrigué le réseau des sections syndicales des bureaux gares et centres de tri des départements.

Plusieurs autres sources confirment l'analyse de notre camarade : la collection des journaux des catégories édités par notre fédération et plus particulièrement le journal de catégorie des agents d'exploitation et contrôleurs des bureaux gares et ambulants. Deux numéros ont attiré plus particulièrement notre attention : le premier est sorti dans le cadre de la préparation du Congrès fédéral de novembre 1962. Il énumère les actions menées dans les gares et centralisateurs depuis le congrès précédent, en met en évidence le bilan, propose à la discussion le programme revendicatif du XVIII^e congrès... liant ainsi revendications, actions, et syndicalisation.

Le second porte sur le bilan de la grève de 1968 et démontre le poids et l'effica-

cité de l'action collective de masse, impulsée par le syndicat, et mise en œuvre par ses sections syndicales, et parfois même par ses sous sections sur le lieu de travail.

La consultation des chiffres de syndiqués CGT à Paris démontre, **s'il en était besoin, que si le personnel des centres de tri a constitué le cœur de la grève de 1974, il n'y a là pas de hasard :**

Année	1972	1973	1974	1975
PLM	1038	1005	1098	1105
NORD	598	684	838	913
EST	389	404	454	468
AUST.	780	743	833	851
MONTP.	340	324	325	345
S-LAZ.	211	155	210	274
BRUNE	480	532	585	561

Enfin, l'ouvrage édité par le Comité pour l'Histoire de la Poste, écrit par **Bruno MAHOUCHE**, intitulé « **Les centres de tri de la région parisienne dans la tourmente de l'histoire 1946-1989** », issu de l'écriture remaniée d'une thèse universitaire d'histoire contemporaine, soutenue il y a quatre ans à l'université de Paris 8 Saint-Denis, et que nous avions présentée dans Le Relais de Mars 2006, comporte nombre d'éléments d'un grand intérêt. Il souligne le « rôle décisif joué par la CGT pour la structuration de cette catégorie des employés des centres de tri de la région parisienne possédant des valeurs proches de celles de la classe ouvrière ». Il situe à partir de la grève de décembre 1953-janvier 1954, mais aussi, à partir de la transformation de la commission des gares et ambulants en syndicat CGT des gares et ambulants de Paris, « l'amorce d'un cycle de mouvements sociaux, dont

les plus remarquables seront ceux de 1968 et de 1974. 1974, où sera arraché le service actif* pour l'ensemble des personnels des centres de tri, revendication avancée en 1954 par la CGT, alors que FO ne le revendiquait que pour les employés travaillant dans les services de nuit...

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'ouvrage de Bruno MAHOUCHE pour la connaissance de notre histoire, ainsi que sur nos archives concernant les centres de tri.

Poursuivre et élargir notre travail de recherche

Cet article se veut avant tout comme une présentation de nos travaux futurs. Nous aurons beaucoup à travailler, notamment, sur les particularités de nombreux bureaux gares sur le territoire national, l'intensité de la vie syndicale, mais aussi associative, la vigueur du débat politique à partir de l'existence d'organisations locales du PCF et du PS essentiellement. Il appelle donc à des suggestions et contributions, afin d'élargir la vision, la rendre plus collective, plus rigoureuse, donc plus pertinente et plus efficace.

Il demande des prolongements de notre recherche historique.

Robert GILLES
et Jean-Claude GADOUAS

* Service actif Droit en départ en retraite à 55 ans après 15 ans de service.

NB: Robert GILLES est membre du C.A. de l'IHS CGT FAPT et Jean-Claude GADOUAS est le responsable fédéral de l'activité CGT en direction des personnels des centres de tri et structures actuelles de l'acheminement.



21 juin 1984, au PLM la CGT (Bernard Bouche et Jean Bartholomé) « accueille » le ministre socialiste L. MEXANDEAU

35H - 32H
SAMEDI LIBRE

... UNE NECESSITE ... UNE JUSTICE

Lyon Chèques :

Histoire d'une lutte de 26 années pour 35H et le samedi libre

Nicole ALLORY⁽¹⁾ a écrit une brochure sous ce titre en 1983, lorsque justice est enfin rendue au personnel des chèques, au terme de luttes courageuses, mouvementées au gré des élans unitaires, passionnées, la revendication est si chère au personnel féminin ! Cet article reprend, brièvement, quelques pages de cette histoire de Lyon Chèques.

Naissance d'une revendication

En 1957 la durée du travail est de 40h en 6 jours. Le personnel essentiellement féminin subit les conditions de travail très dures dues à une augmentation de la productivité : « La nuisance des bruits, les cadences, la tension nerveuse (salle de 100 personnes, 18 machines comptables travaillant en même temps pendant 6 heures par jour) font que les conditions de travail deviennent insupportables provoquant sur la santé du personnel des troubles graves : dépressions nerveuses, déséquilibre, fatigue constante, douleurs dorsales... »⁽²⁾

En 1954 la CGT demande l'allègement de la journée du samedi, et dès 1956 elle formule les **36h en 5 jours**. Sur l'initiative des militantes, un médecin visite le centre de chèques de Lyon. Il constate la répercussion des conditions de travail sur la santé du personnel et justifie **les deux jours de repos consécutifs** pour récupérer nerveusement. Quatre déléguées sont envoyées à la conférence fédérale du 17 novembre 1957 au cours de laquelle la revendication est adoptée.

26 années de luttes en 4 étapes

La CGT tient des conférences de presse avec médecins, au café des tilleuls, à la sortie des services mixtes, en dépit des difficultés de l'époque : absence de libertés syndicales et de locaux syndicaux dans le centre.

Pétitions, manifestations, grèves partielles avec prises de service retardées

d'1/4 d'heure, d'1/2 heure se multiplient jusqu'en 1961, date à laquelle l'instauration du préavis et la retenue d'1/30^e indivisible portent atteinte au droit de grève...

Mais, pour la première fois dans l'histoire syndicale des PTT **une grève spécifique aux Chèques Postaux a lieu en janvier 1961 dans tous les centres.**

A Lyon, le 21 janvier 1961 à l'appel CGT/CFTC le personnel agit massivement à 90% et dont 97% au bancaire. Dans tous les centres les grèves éclatent. La mobilisation est prise au sérieux par l'administration qui convoque la tenue d'un CTP central à la direction des services financiers et accepte de discuter des conditions de travail aux Chèques !

Dès septembre 1962 la CGT revendique les 35 heures en 5 jours. Durant les années suivantes de très nombreuses actions s'en suivront : nationales, locales, souvent unitaires avec la CFTC, à de très forts pourcentages de 75 à 90%. Les adhérents FO se joindront, parfois, à ces mouvements auxquels ils leur est difficile de ne pas participer.

En 1964, la réduction du temps de travail devient générale dans le cadre de la campagne de la CGT « **Du temps pour vivre** ». En septembre, le congrès des médecins du travail réuni à Lille lance un cri d'alarme : « *Alerte à la dépression nerveuse chez les femmes* ». Une journée de travail entre l'entreprise et la maison se traduit par 12h voire 16h, soit près de 100 heures de travail par semaine.

Les 6 et 7 mars 1965 la CGT organise les Assises nationales pour la réduction du temps de travail des femmes et la retraite à 55 ans.

Des manifestations de voitures sillonnent les rues de Lyon avec des pancartes pour informer les usagers, des rubans multicolores sont signés, des cartes postales envoyées au Ministre...

Début 1966 un plan d'actions est élaboré sur 4 mois :

1 samedi grève, 1 samedi pétition, 1 samedi délégation de masse, 1 samedi respect du mode opératoire.

1967 : campagne de presse, intervention auprès de la Direction Régionale, du Préfet, du maire de Lyon, des députés

du Rhône. Les 7 et 14 janvier Lyon chèques est en grève à l'appel CGT/CFDT, Paris, Marseille, Lille également. Le CCM de Limoges obtient la semaine en 5 jours et les bureaux de Poste la fermeture des bureaux à 13h le samedi.

Parallèlement, la lutte générale des travailleurs s'amplifie, de grands mouvements de grève ont lieu, le mécontentement grandit dans toutes les corporations : 17 mai 1966 : grève générale et le 17 mai 1967 : grève CGT/CFDT.

1968 : 300 employées manifestent à l'Hôtel des Postes de Lyon, porteuses de 1488 signatures ; les 27 avril et 4 mai 1968 de nouvelles grèves ont lieu CGT/CFDT.

Mai juin 1968 : Premier succès : 1 samedi libre sur 2 et 2h30 de réduction de temps de travail

Nicole Allory rappelle la détermination des employées de Lyon⁽³⁾, qui, apprenant le contenu des accords de 1968 : 1 samedi sur 2 avec récupération, repartent en cortège à l'Hôtel des Postes, puis à la Bourse du travail. Une solution locale est trouvée dans la nuit : 1 samedi libre avec réduction de 2h30 ! (comme à Paris et Marseille). Durant toutes ces années la productivité s'est considérablement accrue. La revendication devient alors celle des 35 heures en 5 jours, avancement de l'âge de la retraite.

En 1972 : 11 grèves locales à Lyon chèques sont organisées. Après consultation des syndiqués, assemblées du personnel communes CGT/CFDT un nouveau plan d'actions est engagé sur 2 mois et demi, avec une grève par brigade et par centre toutes les semaines.

Les 14 et 15 mars 1972 : la Conférence fédérale CGT sur les conséquences de l'automatisation est suivie d'une grève nationale des centres de chèques.

Fin 1972 : l'électronique initiée à Rouen Chèques se profile à Lyon ; le 13 octobre le personnel du centre de Jean Macé fait grève contre les premières suppressions d'emplois (47). Tous les services subissent une dégradation des conditions de travail, c'est l'allongement de l'amplitude de la journée de travail, l'aggravation des horaires, les mutations d'office, le manque de formation, le blo-

cage du tableau de mutations, le développement de l'auxiliaariat.

Le travail à mi-temps est présenté comme la solution individuelle et coûteuse au personnel pour se payer une réduction de la semaine de labeur.

Les mois de février, mars, avril 1974 s'écoulent au rythme d'une action par samedi.

L'électronique se concrétise de novembre 1974 à mai 1976, autant de mois de luttes avec en toile de fond : « **Le progrès technique doit nous apporter le samedi libre, les 35 heures** ».

1974 : 5 semaines de grève permettront d'obtenir un second acquis.

Le personnel des chèques participe massivement aux 5 semaines de grève avec tous les postiers. Il est de toutes les manifestations.

1975 : Les samedis 7 et 14 juin, deux journées nationales d'actions ont lieu à l'appel CGT-CFDT, des préavis sont déposés, les centres font grève. Le ministre s'engage alors publiquement pour les **deux samedis sur 3 aux chèques dès le 1^{er} octobre 1975** :

- 36h30, 36h15 ou 35h pour les services pénibles (terminaux, multi-claviers)
- les suppressions d'emplois annoncées sont ajournées.

La revendication devient : tous les samedis libres, 35h en 5 jours, 32h pour les services pénibles, permanence pour les guichets de retraités à vue, avancement de l'âge de la retraite à 55 ans.

Après 1975 les formes de luttes sur cette revendication deviennent plus difficiles à organiser. La dispersion du personnel sur 3 samedis nécessite des plans d'actions longs, les grévistes sont éparpillés, les autres actions s'en trouvent fortement hypothéquées ! Or, le pouvoir accroît sa politique de rentabilité, les budgets sont vides de créations d'emplois, l'automatisation touche tous les centres financiers : CCM, CNE, Chèques, des menaces pèsent sur le Statut des Fonctionnaires, les salaires perdent de leur pouvoir d'achat, la Sécurité Sociale subit des attaques. La CGT se bat sur tous les fronts.

La revendication de « tous les samedis libres en 35h, 32h services pénibles » demeure essentielle et prioritaire.

Les années suivantes se poursuivent. Avril 1978, journée nationale d'action des Chèques, grève des CCM, CNE, grève nationale des PTT le 24 octobre, grèves tournantes sur 4 jours, grève des services financiers, le 22 mars 1979 grève nationale des centres de chèques.



1980, manifestation pour l'application immédiate des 3 samedis libres sur 4. Pancartes et badges CGT sont en nombre.

A Lyon une grève par mois et par brigade, à l'appel unitaire CGT/CFDT / FO, est décidée. De nombreuses actions locales viennent en réaction aux suppressions d'emplois, à l'utilisation négative de l'automatisation pour le personnel et pour l'emploi.

- De 1973 à 1981 : 1275 emplois de titulaires sont supprimés.
- De 1975 à 1981 : 879 auxiliaires disparaissent des services.

Les militantes prennent la parole en assemblées de personnel, l'administration cherche alors à museler la CGT en les sanctionnant par des PV 532. Cependant à force de persévérance, un troisième acquis est remporté.

En 1980 : 3 samedis libres sur 4

- Réduction d'1/4 d'heure pour les services en 36h30 et 36h15,
- Mais rien pour les services en 35h. La mesure prévue est ajournée d'un mois. Une grève éclate pour l'application immédiate, tous les samedis libres, les 35h et les 32h aux services pénibles

1981 : l'arrivée de la gauche au pouvoir génère un formidable espoir de changement.

Aux PTT une Table ronde sur la modernisation des services est organisée. Ce n'est qu'au terme de cette concertation que le ministre annonce le 17 juin 1983 l'application du **samedi libre aux chèques postaux à partir de novembre 1983.**

Que d'énergie dépensée par les militantes, que de pugnacité, mais que d'espoirs, d'aspirations à vivre mieux enfin satisfaits ! Les rues de Lyon s'en souviennent, elles ont vibré tant de fois aux rythmes de « **Nous voulons**

notre samedi, nous aurons notre samedi ! »

27 années plus tard, en 2010, les profits ne sont pas moindres. Le samedi, la réduction du temps de travail en 32 h, la double compensation et le volontariat pour le samedi travaillé sont au cœur des revendications. Les lois Aubry de 1998 et 2000 se sont concrétisées en 2000 par un accord de mise en place de l'ARTT⁽⁶⁾. Celui-ci a suscité de vives réactions à Lyon Chèques, le samedi risque la banalisation et aucune mesure de réduction de temps de travail n'est envisagée. Ainsi peut-on lire dans un « 7 jours en bref »⁽⁴⁾ de janvier 2000 ce refrain : « **Le samedi au travail, c'est une chose qu'on ne voudra jamais !** ».

L'air a changé, mais la chanson a le même sens : celui de la lutte !

Une autre page d'histoire est à écrire...

Yveline JACQUET

1- Nicole ALLORY secrétaire générale du syndicat des Services Financiers de Lyon en 1966

2- Lire également à ce sujet la description faite par Camille SENON dans « Les filles des Chèques Postaux » de Sylviane MANGIAPANE (page 45) Ed. Le Temps des Cerises. 19€

3- « Heure après heure, la grève de 1968 à Lyon Chèques » Brochure écrite par Nicole ALLORY à l'IHS FAPT

4- « 7 jours en bref » journal de Lyon Chèques

5- Sur un air de Claude FRANÇOIS : « Le lundi au soleil »

6- ARTT : Accord sur la Réduction du Temps de Travail

Receveur, un métier !

Thème du Colloque du 19 mai 2011



Ces quelques lignes de Jacques PEL-TRAULT et Raphaël VIGNERON sont un bref aperçu du métier de Receveur rural, des luttes qu'il a fallu mener pour en améliorer les conditions de vie et de

travail. Il faudrait de nombreuses pages supplémentaires pour narrer les acquis de la profession, les péripéties des Supel (suppléantes électriques), catégorie très liée au receveur rural, non seulement dans l'exercice du service public, mais aussi souvent dans la vie, la Supel étant dans de nombreux cas l'épouse du Receveur rural.

Toutes ces questions seront abordées dans le cadre du colloque qu'organise l'Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT le 19 mai 2011 à FOURNOLS (63) sur le thème :

« Receveur, un métier »

Trois grandes parties constitueront les axes de ce colloque : le receveur et le service public, le receveur et la carrière, le receveur et la C.G.T...

Toutes celles et tous ceux, que la carrière de receveur a marqué, enthousiasmé ou déçu, sont invité(e)s à apporter leurs témoignages à l'I.H.S.-CGT-FAPT, case 545 - 93515 MONTREUIL Cedex, en précisant « Colloque Receveurs ».

André BRANGEON

Les luttes des RD, devenus RR en catégorie B, par leurs luttes, grèves et rassemblements

Aux négociations de 1968, la commission Le Carpentier reconnaît les propositions CGT :

L'intégration des RD dans le corps des receveurs avec passage en catégorie B. FO et CFDT signent, au niveau de la fonction publique les accords Masselin qui retiennent l'accès des RD⁽¹⁾ au grade d'AAP⁽²⁾. Le gouvernement fait bien vite son choix, les RD restent en catégorie C. Il faudra attendre 1986 pour que les RD aient accès à la catégorie B. La grande grève de 1974 aux PTT marquera les esprits, pour gagner sur les revendications il faut être tenace sur nos idées, multiplier nos actions sous toutes les formes en rassemblant le plus grand nombre.

Les Receveurs et RD CGT vont multiplier actions et initiatives :

- 1^{er} rassemblement des receveurs et RD à Paris en novembre 1977 : délégations au ministère des PTT, 250 délégués de toute la France devant l'Assemblée Nationale.
- Première grève des RD en mars 1978 à l'appel de la CGT, la CFDT se joint à l'action après de nombreux palabres, l'Amicale la soutient, 1.500 RD participent. **Ils imposent le droit de grève pour la catégorie**, une victoire importante pour les luttes futures.
- Deuxième grève des RD en octobre 1979, plus de 1100 RD sont dans l'action malgré les défections de FO, la CFDT et de l'Amicale.
- Rassemblement des RD à Paris en octobre 1983 : un succès. Installés dans

le hall du ministère, nous sommes reçus par les directions. L'indemnité spéciale de 250F, que nous avions gagné en 1981, est portée à 306F. La Direction Générale de la Poste confirme la priorité de la réforme des RD, mais pour combien de temps...

- Nouveau rassemblement des receveurs et RD en novembre 1985. Cette fois nous sommes reçus par les CRS, le ministre nous interdit l'accès au ministère ! Nous dressons un « tribunal en place publique » au regard des parisiens qui sont conquis. Cette action symbolique est reprise par tous les journaux. Le ministère est au pied du mur. La réforme des RD est mise en place en janvier 1986, les receveurs ruraux sont classés en catégorie B. Cette réforme laisse un goût amer, nous la qualifions de « réforme au rabais ». L'indice terminal à 438 au lieu de 474, la non reconnaissance de la qualité de comptable public et le refus de sortie de corps en qualité de contrôleur. L'appel à l'action sous toutes ses formes sera très vite organisé.

Les élections aux CAP des Receveurs ruraux ont lieu en fin d'année 1986, un bon résultat atténué par notre 2^{ème} place derrière la CFDT. Jacques PELTRAULT élu CGT écrira dans un article du « Maître de Poste » : « **A 35 voix près, vous auriez été deux fois mieux défendus** ».



Mars 1989, élections aux CA, la CGT devient la première organisation syndicale chez les receveurs ruraux et obtient 2 élus sur 4, elle progresse dans toutes les commissions de chefs d'établissement. « Le Maître de Poste » titrera « un succès qui en appelle d'autres... ».

Pendant toute cette période les luttes et actions des RD, puis des RR⁽³⁾, avec l'aide des receveurs, furent menées tous azimuts et sous toutes les formes (grève, rassemblement, pétition, débat, mais aussi actions départementales...). Cela nous permit d'élaborer des cahiers revendicatifs au plus près de la catégorie.

Notre audience chez les RD se développera bien au delà de nos syndiqués et nous permettra l'organisation de rassemblements importants au Ministère, à l'Assemblée Nationale et de grève, même lorsque la CGT se retrouvera seule dans la lutte.

Raphaël VIGNERON

1-RD : Receveur Distributeur
2-AAP : Agent d'Administration Principal
1-RR : Receveur Rural

Le receveur rural RR, l'ex RD receveur distributeur, ancien facteur-receveur

Où es-tu, que fais-tu ?

Un citadin ne pouvait s'imaginer ce qu'était un receveur rural, tant il est vrai que celui-ci évoluait exclusivement en milieu champêtre. Cependant, si on avait posé la question à l'habitant d'un petit village, l'interrogation aurait pu être la même car cette appellation de facteur-receveur, devenu receveur-distributeur, puis receveur rural (RR) n'existait que très peu dans le langage employé.

Le RR était ici « le postier », là « le facteur » ou encore « le receveur ». Tout dépendant du moment où on en parlait ou de la partie du travail considérée. En effet la particularité même du métier de RR c'était justement le cumul des tâches d'exécution (distribution, acheminement, guichet, service général comme on disait), et de maîtrise (gestion du bureau et du personnel). C'est-à-dire qu'il devait réceptionner le courrier, le trier, le classer, la tournée étant la partie extérieure du travail. C'est là que se créaient les liens les plus simples, les plus simples parce que le RR, comme tout préposé rural allait chez les gens, les rencontrait dans leur milieu, sur leur lieu de travail, d'activité, de vie. Seul lien souvent entre le monde où l'on vit et le reste de la communauté.

Un lien social indiscutable

Le postier en question, homme de contact était par essence au courant de tout ce qui se disait ou se faisait dans sa commune. Il était souvent le colporteur des bonnes et des mauvaises nouvelles, de la naissance au décès en passant par toutes les péripaties locales de la vie. Cela conférait au RR un rôle social et économique très important qui se traduisait très souvent par son implica-



Le Président défendant son Ministre Mexandeau, traduit en conseil de discipline par les receveurs CGT en novembre 1985!

tion directe dans la commune (maire, adjoint ou conseiller) et dans les associations (président, trésorier ou secrétaire). La CGT, consciente que la présence administrative en zone rurale reposait souvent, en dehors de la Mairie, sur la Poste, proposait dans les années 80, que la polyvalence envisagée dans le cadre de la revitalisation des milieux ruraux s'appuie justement sur les recettes distributions, en y mettant bien sûr les moyens en personnel et en locaux, les RR étant déjà débordés par les tâches multiples.

La commission « effectifs » de la direction générale de la Poste avait fait état d'un éventuel coefficient L (comme Local) pour le calcul des effectifs dans les bureaux de Poste. Les conclusions de cette commission ont été enterrées (comme la commission Vié avant, et bien d'autres).

L'après-midi, le RR était au guichet. Il avait changé de casquette. Il était en mesure de faire absolument toutes les tâches effectuées aux différents guichets d'une recette principale. C'est-à-dire qu'il devait être au courant de tous les produits nouveaux ou anciens offerts par la Poste, au même titre qu'un receveur de classe supérieure. Il cumulait les tâches d'exécution et de contrôle. Il était précédé le

matin, pendant sa distribution, dans la quasi-totalité des tâches du guichet par la « suppléance électrique ».

Des moyens pour vivre

Les revendications fortes du rassemblement spécial RD de 83 étaient : reconnaissance de la qualité de comptable, intégration dans le corps des receveurs, titularisation des SUPEL et aussi limitation du temps de travail, 35 heures en 5 jours. Nous parlions d'anomalie sociale : faire 50 heures par semaine quand on parlait des 37 heures à la Poste et que la revendication était à 35 heures hebdomadaires en 5 jours, était devenu insupportable. Ne pas réduire le temps de travail, c'était « écarter les RD du progrès », disions nous. Le « Maître de Poste », et le journal de « la Fédération » ont été porteurs très souvent de l'expression des RD, devenus RR, par le biais de la commission nationale des chefs d'établissements et de l'union fédérale des cadres au sein desquelles ils oeuvraient. On a beaucoup parlé, ces deux dernières décennies de progrès techniques, mais les receveurs ruraux se sont beaucoup démêlés avec des problèmes de matériel et de locaux vétustes. L'informatique est arrivée à doses espacées, mais le stylo à encre indélébi-

le, la chaise dont le dossier n'est pas cassé meublait les espérances quotidiennes. La bataille pour la sécurité et les locaux voyait un jeu de ping-pong entre les PTT, la Mairie souvent propriétaire des locaux qui renvoyait elle-même à la Poste, locataire à vie des locaux. Au milieu, le RD n'avait plus qu'à compter sur son charme ou la lutte.

Organisés pour lutter

Le RR était isolé par nature, puisque seul dans son bureau, d'un groupe peu important sur le plan départemental, voire national. Il y avait à peu près 3800 RD en France. Les syndicats départementaux étaient fort occupés par les catégories de masse. Les RD n'avaient donc pas d'autres solutions que de s'occuper eux-mêmes des choses, que de participer aux discussions, aux réflexions. Leur connaissance à la fois de la distribution du « service général » en faisait des militants « complets ».

Les amicales avaient bien saisi, ainsi que certains partis politiques, l'importance de l'impact de ces « petits notables ». Ils avaient bien vu l'influence politique, électorale des RR au même titre que le Maire du village (et parfois, c'était le même). Le RR était donc abreuvé de « lecture » en tout genre. Il fallait donc que la CGT soit bien présente. Ce fut le mérite de la Commission Nationale des chefs d'établissements que de tisser le lien entre cette catégorie, l'union fédérale des cadres et la CGT.

Jacques PELTRAULT

NB : la Commission Nationale des Chefs d'Etablissements s'est appelée longtemps Commission Nationale des Receveurs, Receveurs distributeurs et chefs de Centre.

Soirée de l'été 2010 : un excellent cru



Montreuil, 23 Août 2010

Organisée par l'INS CGT FAPT, le 23 août à Montreuil au siège de la Fédération, cette conférence a réuni 70 participants dont une vingtaine de secrétaires départementaux et les membres du bureau fédéral présents à Paris sur le thème « **L'année 40 : comment on en est arrivé là** » présentée par Danièle LEDOUX. Ce choix n'est pas fortuit. En effet le gouvernement a voulu faire - et a fait - du 70^e anniversaire de la campagne de France de Mai Juin 1940 « une véritable saison culturelle ». Or « culturellement » les discours des commémorations s'interrogèrent peu sur ceux qui ont au bout du compte livré la France à Hitler. Il est vrai que cela est difficile pour le gouvernement actuel de se rappeler les honteuses faiblesses, les trahisons, de cette période de notre histoire caractérisée par l'écrivain bourgeois François MAURIAC (1885-1970) comme un moment où « *seule la classe ouvrière est restée fidèle à la patrie profanée* ». Il est donc utile que l'histoire sociale donne son éclairage. Notre institut ayant, en la personne de Danièle LEDOUX, une connaissance de cette période...

Impossible ici de résumer des faits historiques et les commentaires qui vont du traité de Versailles en 1919 au 17 juin 1940 où PÉTAİN livre la France à HITLER, en passant par la révolution Russe, la crise de 1929, les attaques fascisantes

au début des années 30, la politique déflationniste de la droite, la riposte du Front Populaire, la division politique et syndicale qui ont suivi, la drôle de guerre de septembre 1939 à mai 1940, l'arrivée de PÉTAİN et en même temps la levée des premiers résistants. Le mérite de la conférencière c'est d'avoir démontré, dans leurs oppositions, la cohérence de ces faits où les questions économiques et sociales sont au cœur des affrontements.

En attendant la publication de la conférence en brochure, ou chacun pourra juger des similitudes et des différences avec le temps présent et en tirer ses propres réflexions retenons ce que dit Danièle dans sa conclusion.

« L'Etat français (Vichy) n'est pas qu'un accident de l'histoire, une parenthèse ou une pure antenne de l'occupant. Il doit beaucoup aux divisions des années 1930. Il était en germe dans bon nombre de professions de foi d'avant le désastre, il révèle des tendances profondes dans une partie du peuple de droite. La victoire du front populaire fut interprétée par la droite comme une rupture par rapport à l'alternance classique et tolérée du centre droit et du centre gauche et réactive l'affrontement entre la gauche et la droite, auquel se superposa celui des

pacifistes et des bellicistes. La CGT elle-même devenant un champ de luttes d'influence. La droite d'alors souhaitait la naissance d'un nouveau régime. La désunion servit Vichy. S'il y a une idée force à retenir de cette période 1938-1940, c'est le besoin d'unité, de rassemblement populaire celui là même qui a permis la victoire du front populaire. L'union est un combat a dit Benoit FRACHON, les syndicalistes que vous êtes, le savent. Une lutte à mener au quotidien surtout dans la période où le patronat et le gouvernement mènent conjointement une offensive brutale avec des similitudes à la période retracée et ses différences qu'il nous faut appréhender ».

Extraits de la conférence

Après avoir détaillé comment on en était arrivé là « ...PÉTAİN muni des pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 entreprend rapidement des modifications importantes dans les institutions de la 3^e République pour y substituer sa « révolution nationale ».

« L'Etat français » est un modèle d'Etat autoritaire, paternaliste, catholique et corporatiste, un nouveau régime qui remplace la République. Il renvoie le parlement, et LAVAL devient le « dauphin » de PÉTAİN. La devise emblématique de la France « liberté-égalité-fraternité » devient « travail-famille-patrie ». Pour asseoir son

autorité, il fait arrêter les dirigeants de la 3^e République (DALADIER, REYNAUD, MANDEL et BLUM). DE GAULLE sera condamné à mort pour trahison et désertion en temps de guerre.

Diverses lois et décrets sont rapidement promulgués : dès le 17 juillet, les fonctionnaires nés de père étranger sont exclus de la fonction publique ainsi que tous ceux suspectés d'être hostiles au nouveau régime. Le 22, une loi permet la révision des naturalisations effectuées selon la loi de 1927 (50 000 seront dénoncées). Puis suit la loi interdisant les sociétés secrètes, dont la Franc-maçonnerie (13 août). La loi instituant les Comités d'organisation, concentrant les entreprises par secteur de production (16 août). Loi autorisant l'arrestation des communistes et leur internement administratif dans des camps (3 septembre). La première loi portant sur le statut des Juifs, (3 octobre). A celles-ci s'ajoutent des lois réduisant les libertés individuelles et syndicales, des mesures semblables à celles prises par HITLER sept ans auparavant.

Et ceux qui se croient à l'abri, à force de renoncement pour préserver le syndicalisme sous ce régime, ne sont pas épargnés. Léon JOUHAUX est placé en résidence surveillée et la dissolution des organisations syndicales CGT et CFTC est mise en vigueur le 9 novembre. Pourtant le 20 juillet, ce qui reste du CCN de la CGT se réunit à Toulouse, engage une révision de ses statuts. Toute allusion à la lutte de classe a disparu et se déclare prêt à la constitution d'une « communauté française de travail basée sur une collaboration loyale de toutes les forces de

productions» et une «collaboration organique permanente» entre le patronat, l'état et le syndicat. La tendance Syndicats (celle qui prône plutôt la servitude que la guerre) n'est pas étrangère à ce rapprochement avec les thèses de Vichy. Belin son animateur membre du bureau confédéral vient d'entrer au gouvernement du maréchal.

Enfin la loi du 15 octobre 1940 avait prononcé la dissolution des syndicats de fonctionnaires et créé les associations professionnelles, prémices de la Charte du Travail qui sera promulguée un an après. L'Etat français veut un syndicalisme de type corporatiste où patrons et syndicats ne s'opposent plus, mais collaborent. Ils ne doivent traiter que des questions strictement professionnelles et se montrer respectueux de l'autorité de l'Etat. Le «chef de l'Etat» utilise ses interventions radio-diffusées pour justifier ces mesures prises au nom de cet ordre nouveau. Dans celui du 11 octobre, le maréchal propose ses solutions pour un redressement national....

«Le régime nouveau sera une hiérarchie sociale. Il ne reposera plus sur l'idée fautive de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des «chances» données à tous les Français de prouver leur aptitude à «servir». Seuls le travail et le talent redeviendront le fondement de la hiérarchie française. Aucun préjugé défavorable n'atteindra un Français du fait de ses origines sociales, à la seule condition qu'il s'intègre dans la France nouvelle et qu'il lui apporte un concours sans réserve. On ne peut faire disparaître la lutte des classes, fatale à la nation, qu'en faisant disparaître les causes qui ont formé ces classes et les ont dressées les unes contre les autres. Ainsi renaîtront les élites véri-

tables que le régime passé a mis des années à détruire et qui constitueront les cadres nécessaires au développement du bien-être et de la dignité de tous...

Comment ne pas faire des rapprochements avec ceux entendus sous d'autres formes aujourd'hui s'interroge la conférencière ?

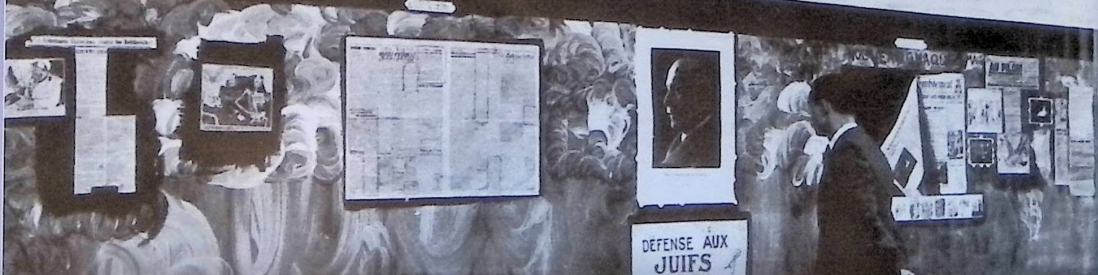
Mais en juillet 40, si la population est en état de moindre résistance car affaiblie, meurtrie par la défaite, tous ne furent pas poursuivis-elle. Pour ceux qui refusent la défaite et l'armistice, la guerre est loin d'être finie. C'est un état d'esprit qui, il est vrai, dans un premier temps, est peu partagé. Mais les français acceptent mal l'occupation allemande et les privations. Aussi dans un premier temps ce sont des initiatives individuelles de résistance qui ont lieu dès juillet 40. «Les désordres du courage» dira André MALRAUX. Les premiers actes de résistance consistent à rassembler, à redonner espoir puis ce sera la mise en place des réseaux.

Ce sont les inscriptions sur les murs, les papillons de papier qu'on lance, le bouche à oreille... les distributions de tracts et les premiers journaux clandestins, pour contrer la propagande de Vichy. C'est sur ces activités multiples que la «Résistance» commence très modestement. »⁽¹⁾

1- Ces actes font aussi écho aux appels de personnalités telles que Charles TILLON membre du parti Communiste futur dirigeant national des FTP et ministre après la Guerre, le **17 juin**, celle du général DE GAULLE le **18 juin**, de CHURCHILL le **28 juin**, de Maurice THOREZ et Jacques DUCLOS du **10 juillet**... Tous ces appels malgré leur contenu différent participent à l'éclosion de la Résistance.

LEGIION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS CONTRE LE BOLCHEVISME

BUREAU DE RECRUTEMENT



12
Juillet 1941. Depuis le 22 juin, les armées allemandes ont pénétré en URSS. «La légion des volontaires contre le bolchevisme» est née. Dans cette vitrine, sous le portrait de Pétain, cette injonction «Défense aux juifs de stationner devant cette vitrine». (B.N. Fetsch)